



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Température excessive dans les salles de classe

Question écrite n° 7993

Texte de la question

Mme Manon Meunier interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les conséquences des fortes chaleurs dans les établissements scolaires. Les épisodes de canicule ont mis en évidence la surchauffe des salles de classe, où élèves et personnels travaillent dans des conditions extrêmement dégradées, nuisant à la fois à l'apprentissage et à la santé. La chaleur excessive provoque une baisse significative de la concentration, de l'attention et des performances cognitives chez les enfants. Elle représente également un risque sanitaire avéré, en particulier pour les plus jeunes, dont les mécanismes de thermorégulation encore immatures peuvent rencontrer des difficultés à réguler la température. Elle souhaite appeler son attention sur les dangers que représentent ces températures extrêmes : déshydratation, insolation, crampes, coups de chaleur, pouvant aller jusqu'au décès. Ces risques ne sont pas hypothétiques : l'été 2022 a été marqué par 61 672 décès liés à la chaleur en Europe. Ces expositions répétées peuvent aussi aggraver des pathologies existantes telles que les maladies cardiovasculaires, l'asthme ou le diabète. Or le risque d'insolation et de déshydratation est encore plus élevé chez les enfants que chez les adultes. Dans ce contexte alarmant, les enseignants dénoncent la dégradation des conditions de travail. À Limoges, par exemple, une classe de CP comptant 34 élèves affichait déjà 29°C à 8h du matin au mois de juin, une situation purement invivable. Les parents d'élèves expriment leur inquiétude croissante face à l'absence de mesures concrètes pour faire face à ces canicules. Cela soulève des enjeux immédiats d'aménagement : distribution de ventilateurs, réorganisation des horaires ou adaptation du calendrier scolaire. Des exemples étrangers montrent qu'il est possible d'agir. En Allemagne, la tradition du *Hitzefrei* permet d'interrompre les cours dès que la température dépasse 25°C. Aux Philippines, des cours à distance sont proposés aux élèves pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus adaptées. Le secteur du BTP, en France, prévoit également des aménagements voire des arrêts de chantier en cas de fortes chaleurs pour protéger ses travailleurs : pourquoi ne pas appliquer un principe similaire dans les écoles ? Au-delà des mesures d'urgence, cette situation pose la question cruciale de la rénovation thermique des établissements scolaires. À Limoges, seules la moitié des écoles ont bénéficié de travaux de rénovation et le plan actuellement en place semble insuffisant face à l'ampleur du défi climatique. Elle lui demande si une réglementation spécifique pour les cas de chaleur extrême est envisagée et quelles mesures concrètes et rapides seront prises, tant pour améliorer immédiatement les conditions d'apprentissage que pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, compte tenu des enjeux éducatifs, sanitaires et territoriaux.

Données clés

Auteur : [Mme Manon Meunier](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7993

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2025